



Séance du 2 juillet 2019

**Nombre de membres
en exercice:**
59

L'an deux mille dix-neuf et le deux juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de la Présidente, Mme Martine AUBRY.

Présents :
36

Sont présents : Mme Pierrette DAUPHIN, M Jean-Marie BOUCHET, Mme Josiane BIGUINET, Mme Sylviane MAUCOTEL (suppléant de M. Patrick GONDOUIN), M. Noël MARTIN, Mme Karine PATRIS, M. Maurice BOUR (suppléant de M. Jean-Louis ADRIAN), M. Hubert PETIT (suppléant de Mme Katia CHASSEIGNE), M. Marcel CHAVRELLE, M. Pascal GERARD, M. Jean-Marc ILLIC, M. Marc NICOLAS (suppléant de M. Louis DELFOSSE), M. Raymond LECLERC, M. Michel MOREAU, M. Christian WEISS, Mme Dania KLEIN, Mme Nathalie PHILIPPOT, M. Fabrice BARDOT, Mme Evelyne BERTHAUX, M. Christian BAZART, M. Christophe LANG, M. Jean-Marie JOSSELIN, M. Pierre-Louis MOLITOR, Mme Sophie CHARLOT, M. Bernard RENAUDIN, M. Patrick GROSS, M. Robert BRENEUR, M. Laurent PALIN, M. Thierry RAMAND, M. Sylvain OBARA, M. André DUMONT, Mme Chantal JEANSON-LAMBERT, M. Michel COLIN, M. Vincent LOMBART, Mme Martine AUBRY, M. François DESAINT.

Votants:
47

**Date de la
convocation :**
25 juin 2019

Secrétaire de séance :
Josiane BIGUINET

Date d'affichage :
3 juillet 2019

Représentés:

**Acte rendu exécutoire
après envoi en
Préfecture le :**
3 juillet 2019

Mme Brigitte WEISSE a donné pouvoir à M. Marcel CHAVRELLE
Mme Sylvine JOSSELIN a donné pouvoir à M. Michel MOREAU
Mme Clarisse JACQUET a donné pouvoir à M. Pascal GERARD
M. Sébastien MAITRE a donné pouvoir à Mme KLEIN
M. Romain CHATELAIN a donné pouvoir à M. Sylvain OBARA
M. Olivier POUTRIEUX a donné pouvoir à M. Laurent PALIN
Mme Marie-Cécile GEORGE a donné pouvoir à M. Vincent LOMBART
M. Yves GALLOIS a donné pouvoir à M. Michel COLIN
M. Philippe BRISSE a donné pouvoir à M. Bernard RENAUDIN
M. Yves PILLEMENT a donné pouvoir à M. WEISS Christian
Mme Catherine ZANON a donné pouvoir à Mme JEANSON-LAMBERT Chantal

Excusés:

M. Gérard L'HUILLIER, M. Jean-Louis ADRIAN

Absents:

M. Philippe BADIÉ, M. Raphaël TRUNKENWALD, M. Francis WITZ, M. Raphaël HUMBERT, M. Alain SIMON, Mme Aline BERTHANIER, M. Guy AUBRY, M. Jean-Marie HURAUT, Mme Nathalie MEUNIER, M. Sylvain FOURES, M. Patrick GONDOUIN, Mme Katia CHASSEIGNE, M. Louis DELFOSSE, Mme NICAISE Karol.

Objet : Annule et remplace - Nouveaux tarifs de restauration scolaire

DECC_201907_065

La Présidente expose,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif à la restauration scolaire qui stipule « les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par les collectivités territoriales qui en a la charge conformément aux articles L.212-4, L.213-2, L.214-6, L.215-1 et L.422-2 du Code de l'Education »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents accepte d'appliquer à compter du 1er septembre 2019 les tarifs de restauration scolaire suivants :

Catégories	Prix du repas 2018/2019	Tarif du forfait mensuel	Tarif du demi - tarif
Elèves de 4ème - 3ème	3.65 €	50.74 €	25.37 €
Elèves de 6ème - 5ème	3.47 €	48.23 €	24.11 €
Primaires	3.47 €	48.23 €	24.11 €
Repas occasionnels	4,40 €		
Personnels Cté de Cnes et Cté de Cnes	5,30 €		
Personnel de cantine	2,74 €		
Intervenants extérieurs	7,50 €		
Repas/gouter micro crèche	4,18 €		

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine AUBRY

